

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 020016 – ASA 36/002/02

Action complémentaire sur l'EXTRA 34/01 (ASA 36/003/01 du 5 juin 2001) et suivante (ASA 36/001/02 du 4 janvier 2002)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PEINE DE MORT / EXÉCUTIONS IMMINENTES

SINGAPOUR

Mohammed Ali Hashim (h), 53 ans, ressortissant pakistanais
Mohammed Afzal Khan (h), 49 ans, ressortissant pakistanais

Londres, le 7 janvier 2002

Amnesty International a appris que Mohammed Afzal Khan devait également être exécuté le 11 janvier 2002, en compagnie de Mohammed Ali Hashim, leurs recours en grâce ayant été rejetés par le président de Singapour. Ces deux hommes ont été condamnés à mort en janvier 2001 pour trafic d'héroïne.

Aux termes de la législation singapourienne, la peine capitale est obligatoirement prononcée contre les individus reconnus coupables de trafic de stupéfiants, de meurtre, de trahison et de certaines infractions à la législation sur les armes à feu. Les condamnés à mort sont tués par pendaison le vendredi matin, à l'aube. En règle générale, leurs familles ne sont informées de ces exécutions qu'une semaine à l'avance.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- appelez le président Sellapan Rama Nathan à reconsidérer sa décision concernant Mohammed Ali Hashim et Mohammed Afzal Khan, et à commuer les condamnations à mort prononcées contre ces deux hommes ;
- faites part de votre compassion pour les victimes de crimes, mais soulignez que l'exécution de Mohammed Ali Hashim et de Mohammed Afzal Khan ne ferait que causer de nouvelles souffrances aux proches de ces deux hommes ;
- déclarez-vous opposé en toutes circonstances à la peine capitale, qui constitue une violation d'un des droits les plus fondamentaux de l'être humain – le droit à la vie ;
- reconnaissez qu'il est nécessaire de lutter contre le trafic de stupéfiants, mais soulignez qu'il n'existe aucun élément prouvant que la peine de mort ait un effet plus dissuasif que les autres châtiments sur les trafiquants potentiels, et exhortez les autorités à trouver un moyen plus humain de combattre ce fléau.

APPELS À :

Président de la République :

His Excellency S. R. Nathan
Office of the President
Istana, Orchard Road
Republic of Singapore 0922
Singapour

Télégrammes : President S. R. Nathan, Singapour

Fax : + 65 738 4673

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Président de la République,

COPIES À :

Premier Ministre :

The Honourable Goh Chok Tong
Office of the Prime Minister
Istana Annexe, Orchard Road
Republic of Singapore 0923
Singapour

Télégrammes : Prime Minister Goh Chok Tong, Singapour

Fax : + 65 732 4627

Ministre de la Justice :

Professor Shanmugham Jayakumar
Ministry of Law
250 North Bridge Road
07-00 Raffles City Tower
Republic of Singapore 179101
Singapour

Télégrammes : Minister of Law, Singapour

Fax : + 65 332 8842

Ministre de l'Intérieur :

Wong Kan Seng

Ministry of Home Affairs

Phoenix Park, Tanglin Road

Republic of Singapore 247904

Singapour

Télégrammes : Minister of Home Affairs, Singapour

Fax : + 65 734 4420

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de Singapour dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

La version originale a été publiée par Amnesty International,

Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.

La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -

Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents

Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org